

Alma, le 17 octobre 2003

Lac Saint-Jean AUD 6211-03-066

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Mémoire présenté par Louis Baribeau (citoyen)

**Mme la présidente, Membres de la commission
Bonjour.**

Avant-propos

Je suis très préoccupé par ce projet d'abord en temps qu'utilisateur de ce territoire et de ceux environnants . Mes principales activités sont la pêche, le camping sauvage, la récolte de bleuets , l'interprétation et je suis parfois appelé à y travailler comme technicien forestier. En second lieu je considère qu'il y aura des impacts négatifs inévitables tant au plan social qu'environnemental. De plus je ne suis pas convaincu que la demande énergétique est justifiée.

Ce mémoire ne se veut surtout pas technique tant au plan environnemental, énergétique que du point de vue économique , cependant j'espère par mes propos , présenter une vision globale des impacts et enjeux . De plus je vais tenter de dresser une image de nos prises de décisions et de nos véritables choix de société en rapport avec ce projet de grande envergure.

1.0 Historique

En 1992 , j'étais présent à la conférence de presse qui annonçait l'option Péribonka suite à la réticence et la forte mobilisation contre l'harnachement de la rivière Ashuapmushuan dont mon appui a été sans équivoque . Cependant en temps que conseiller municipal à Ste-Monique à l'époque et comme citoyen j'étais très déçus par l'annonce de la venue d'un quatrième barrage sur la rivière Péribonka.

Dès lors , je conserve la même position aujourd'hui , de façon générale et d'une vision à long terme, je ne voyais pas comment on pourrait retirer des bénéfices avec ce projet tant comme utilisateur ou comme citoyen de la M.R.C. Lac-st-Jean EST.

Dans le milieu politique et des tables de concertation de l'époque , il ne semblait apparaître aucun questionnement et aucune problématique ...

Aujourd'hui en 2003 ,plus de dix ans après, il y a pourtant à mon avis plusieurs questions sans réponse sur plusieurs aspects.

Pour se familiariser avec le contexte de l'époque qui selon moi de toute évidence perdure aujourd'hui, le développement économique et les retombées économiques ont toujours une place de premier plan quand il s'agit de méga-projet comme celui qui nous concerne.

Je comprends que lorsque l'on siège en politique ou sur différents comités ou de table de concertations sur le développements , il faut parfois faire des compromis ou des contre-propositions . Dans cette optique et concernant l'option Péribonka je trouve très déplorable qu'on ait fait preuve d'autant de générosité et d'une trop grande ouverture pour Hydro-Québec énergie.

Quand il a été question du projet de champ de tir pour F-18 au nord de l'Ascension , ce fut un « non » catégorique : ni ici, ni ailleurs et cela faisait preuve de grand bon sens. Le problème a été réglé pour de bon. Ici pour le projet d'un quatrième barrage sur la rivière Péribonka à mon sens ce n'est pas parce qu'une rivière est déjà harnachée qu'on doit en ajouter encore.

2.0 Contexte économique

Je ne suis pas contre le développement mais je crois que dans un premier temps , il faut créer des emplois à long terme et ce n'est pas le cas pour le projet Péribonka et ce particulièrement quand on parle d'investissement de plus d'un milliard de dollars. On estime à plus ou moins 25 emplois après la construction d'une durée de quatre ans.

Au point 2.4.1 de l'étude d'impact on estime à 1.12 milliards le coût de réalisation du projet et cela comprend les éléments suivants : études, activités liées à l'obtention des autorisations gouvernementales, travaux de construction, inflation et frais d'intérêts jusqu'à la mise en service. A t'on fait mention des coûts reliés aux compensations, aux redevances, dédommagements, expropriations et autres qui pourraient représenter les imprévus ... Il apparaît tout de même que ça pourrait représenter des montants assez considérables

À cet effet je pense qu'il est très important de souligner qu'il y a une entente conclue avec le conseil des Montagnais de Mashteuiatsh et des discussions sont en cour avec les MRC Maria-Chapdeleine et celle du Fjord du Saguenay . La MRC de Lac-St-Jean EST a été mise à part de ces discussions et il se trouve que la plupart des utilisateurs des territoires en question sont des citoyens et citoyennes de la dite MRC. Je trouve que c'est inacceptable et on comprendra plus facilement quand je traiterai des impacts au niveau social.

En plus , les municipalités les plus rapprochées géographiquement du secteur dont il est question font toutes parties de la MRC Lac-st- Jean EST et sont reliées directement au chemin principal d'accès soit le chemin des passes dangereuses. Ces municipalités pour ne nommer que les plus proches sont : St-Ludger de milot , Lamarche, l'Ascension, Ste-Monique, Alma. Donc les municipalités des 2 autres MRC concernées se trouvent beaucoup plus éloignées sauf quelques unes dans la MRC Maria-Chapdeleine.

2.1 Coûts du projet

Compte tenu des constatations précitées, la facture totale pourrait représenter beaucoup plus que les estimations projetées au point 2.4.1 de l'étude d'impact. Si c'est le cas qui paiera la facture finale ? ...J'ai une réponse à cette question et si je me trompe que quelqu'un me remettre à l'ordre. Allons donc! C'est bien clair qu'en bout de ligne ce sera nous les consommateurs qui paieront toujours plus cher et qui ne pourront compter sur aucune redevance ou rabais sur la facture d'électricité. Je pense qu'on est loin du sentiment d'appartenance de l'une de nos richesses naturelles : les cours d'eau.

3.0 Impacts environnementales

Au niveau des impacts environnementales il y a à l'heure actuelle beaucoup de questions sans réponse. Il n'en demeure pas moins que de toute évidence que des impacts et des modifications sont à prévoir sur plusieurs aspects.

Le promoteur affirme dans le sommaire de l'étude d'impact que l'application de diverses mesures permettra d'atténuer les impacts sur l'ensemble de la faune ... On prévoit l'augmentation de la production de grand brochet, de doré jaune et de corégoninés, par contre les espèces les plus convoitées comme l'omble de fontaine et la ouananiche sont appelées à disparaître et il apparaît difficile d'en connaître l'ampleur.

Au niveau de la faune terrestre il est fort à parier qu'il se produira à court et moyen terme des perturbations inquiétantes.

On ne possède, à l'heure actuelle, aucune étude concrète sur l'impact climatique que peut causer la construction d'un lac artificielle de 31.6 km carré.

Je n'ai pu trouver non plus dans l'étude d'impact un point qui traite de la production de gaz carbonique à effet de serre suite à l'inondation de couvert végétal. Le méthane en outre est un gaz volatil qui produit des explosions et je peut citer comme exemple les 2 cabanes à pêche incendiées dans le même hiver sur le lac Kénogami.

La hausse du taux de mercure est aussi à prévoir et en résulte des impacts au niveau neurologique.

D'une vision global, au niveau des impacts environnementales il y a à l'heure actuelle beaucoup de questions sans réponses . Il n'en demeure pas moins de toute évidences que des impacts et des modifications sont à prévoir sur plusieurs aspects.

4.0 Aspects social

4.1 Utilisation du territoire (principales activités)

Ce territoire et ceux avoisinants présentent un contexte d'utilisation assez varié dont la villégiature, chasse et pêche et autres activités récréatives comme la motoneige, le VTT et autres.

Il est question d'un territoire exceptionnel ou l'on peut se divertir et retrouver le calme.

Ce sont des secteurs qu' il faut préserver et valoriser et donc conserver ses vocations, de plus en respecter dans la mesure du possible l'intégrité . Il ne faut pas oublier que la tendance démontre que ce sont des endroits de plus en plus convoités.

En somme je ne vois pas comment on peut rendre compatible un secteur à vocation récréo-touristique et de villégiature avec des infrastructures énormes causants des perturbations considérables.

4.2 Développement du territoire

Les 3 MRC concernées responsables de la planification , de l'aménagement et d'une partie de la gestion du territoire exercent leurs mandats par l'élaboration de schéma d'aménagement .

Il semble que tous sont d'accord que la rivière Péribonka fait l'objet d'une protection particulière et je pense que les plans de développement reposent sur des orientations récréo-touristiques .

À mon sens , l'industrie récréo-touristique représente un potentiel énorme dans ces secteurs et l'enjeu économique de notre région pourrait en tirer de forts bénéfices.

4.3 Témoignages recueillis

Présentement, plusieurs utilisateurs concernés qui possèdent des baux de location et des chalets affirment une forte inquiétude au niveau des impacts négatifs à la réalisation d'un nouveau barrage. On dénote déjà un achalandage terrestre et aérien peu commun et dérangeant et on est seulement à l'étape des études. De façon globale les impacts environnementaux précités dans ce mémoire préoccupent beaucoup de gens.

Autres exemples :

- Un grand lac va impliquer de grandes embarcations et contrairement à ce que laisse entendre le promoteur la venue d'un grand lac dans ce secteur ne représente pas nécessairement des bénéfices.
- Toujours selon ces renseignements , l'heure de pointe soit les 4 années de constructions pourrait causer des préjudices au niveau de la surexploitation des ressources fauniques et aquatiques . Les estimés à ce chapitre m'apparaissent un peu conservateur
- Au niveau de l'achalandage routier on parle d'autobus pour le transport des travailleurs , cependant, cela ne me semble pas évident en regard de l'habitude des gens d'un point de vue de co-voiturage et le désir d'autonomie . De plus il ne faut pas oublier les véhicules de services et ceux à des fins industrielles.

4.4 Qualité de vie

On vit actuellement une énorme problématique au niveau des routes et particulièrement au Lac-st-Jean donc ce sera l'ensemble des citoyens autant dans les secteurs ruraux que municipaux qui subiront les conséquences d'un plus fort achalandage pendant une période d'environ quatre ans.

5.0 Justifications en demande énergétique

Malgré les nombreuses argumentations et estimations projetées par Hydro-Québec énergie il reste quand même de nombreux questionnements . Est-ce que l'addition de ce barrage est un réel besoin ou il est question de rechercher encore plus de profits . Sans dénigrer l'effort consenti et investi au développement économique est-ce qu'à quelque part on va cesser de vouloir s'accaparer de tout ce qu'il y a de rivières au Québec. De plus a t-on investi assez pour créer et instaurer un véritable programme d'économie d'énergie au Québec.

Les exportations d'électricité apporte des bénéfices réels, et les échanges avec d'autres partenaires sont sûrement bénéfique ,la preuve ; on a sus faire face à la crise du verglas en 1998 et de la période de froids qu'on a connu par exemple l'hiver dernier . De plus j'accorde aussi le fait q'une forte demande provient du secteur industrielle, cependant, je considère qu'il y a une bonne marge de sécurité pour les années à venir puisqu'à l'heure actuelle plusieurs milliards de dollars sont investis à la construction de nouveau barrage au Québec. Pour ne nommer que les plus importants , il s'agit de Sainte-Marguerite (puissance de 882 MW) ,de Toulnostouc (526 MW) , Eastmain-1 (480 MW) . (référence : Étude d'impact au tableau 1-2)
À noter que pour Péribonca il s'agit de 385 MW de puissance.

Les arguments qui traitent de la justification du projet dont on fait mention au point 1.2 de l'étude d'impact n'arrivent pas à me convaincre d'un besoin essentiel dans le cas de Péribonka. J'endosse le fait Qu'il y a

une croissance des marchés mais au risque de me répéter , je ne peut que constater qu'il demeure d'une grande importance de tenir en compte les constructions actuelles dont les mises en services se feront entre 2003 et 2007.

Donc , d'ici trois ou quatre ans , toujours selon le tableau 1-2 de l'étude on produira 1,948 MW de plus avec les ouvrages terminées . Si j'ai bien compris il faut ajouter à ça environ 334 MW de plus en considérant les rééquipements prévus à Outardes-3 et les gains à Grand-Mère. Somme toute le total représente 2,282 MW et cela ne tient pas compte des gains à LG-1 et LG-2 don je n'ai pas les chiffres en MW mais qui m'apparaissent considérables avec une production annuelle d'énergie de 6.2 TWh.

Somme toute et après toute considérations je pense sincèrement qu'il n'y a pas lieu de penser que dans 5 ou 10 ans ou même plus on aura à faire face à une pénurie d'énergie , du moins en ce qui concerne l'électricité.

6.0 Recommandations

6.1 CONSIDÉRANT :

- que les impacts sur l'environnement soulèvent beaucoup trop de **questions sans réponse**
- que les retombées économique présentent un tableau à **court terme**
-
- que sur l'aspect social il faut prévoir beaucoup **d'impacts** pour les utilisateurs et les populations environnantes
- que pour le développement du territoire le projet n'est **pas compatible** avec l'utilisation actuelle et l'orientation future
- que la demande énergétique **n'est pas justifiée**
- que je **n'endosse pas** le fait que le promoteur **affirme prendre en compte** les trois principes généraux du développements durable soit le **maintien de l'intégrité de l'environnement**, l'amélioration de l'équité sociale et l'amélioration de l'efficacité économique
- qu'on a pas le **sentiment d'appartenance** pour une de nos grande richesses qui est l'eau

je recommande un **moratoire** tant et aussi longtemps qu'on aura pas fait la lumière sur les impact et enjeux ainsi que de la **volonté ferme** d'Hydro-Québec de démontrer un intérêt par rapport aux principes précités, d'une reconnaissance accrue des utilisateurs du territoire ainsi que des consommateurs d'électricité.

Conclusion

Le projet de barrage sur la rivière Péribonka est une problématique très complexe qui incite une multitude d'éléments à considérer. À mon sens compte tenu des enjeux majeurs, je crois qu'il serait très prudent d'évaluer encore plus en profondeur plusieurs aspects et de vérifier la pertinence du projet en terme de demande énergétique.

En fin, j'espère que mes arguments et mes préoccupations serviront à vous éclairer davantage et seront utiles à vos travaux. Madame la présidente et vous, membres de la commission, merci de votre attention.